



Gemeinde Merlach
Commune de Meyriez

Règlement sur la gestion des déchets (exigence du Conseil d'Etat)

Message du Conseil communal

Situation

Le Service des communes (SCom) n'a pas encore approuvé définitivement le nouveau Règlement sur la gestion des déchets soumis au Service de l'environnement (SEn) et adopté par la commune de Meyriez par décision de l'assemblée du 14 septembre 2020. Et ce pour deux raisons: d'une part, conformément à l'Art. 72 al. 1 g de la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo; entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2021) l'avis de la Commission financière faisait défaut et, d'autre part, la demande de révision du barème des tarifs n'avait pas été réglée. Cependant, il avait été clarifié au préalable avec le SEn ce qui devait être soumis à un réexamen. Etant donné que le barème des tarifs avait déjà été approuvé lors du dernier examen, le SEn a également déclaré qu'il ne formait pas un élément de l'examen. La commune n'avait pas non plus eu connaissance de devoir obtenir une prise de position spécifique de la Commission financières.

Adaptations

Le règlement sur la gestion des déchets qui doit maintenant être ré-approuvé par l'assemblée communale a été modifié pour inclure la nouvelle loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) dans les principes de base et dont la référence à cette nouvelle loi est faite à l'Art. 33 du Règlement sur la gestion des déchets. En outre, le barème des tarifs a été annexé au Règlement dans le même document et la prise de position de la Commission financière a été obtenue.

Le règlement, ainsi que le message du Conseil communal, peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture ainsi que sur la page d'accueil de la commune (www.meyriez.ch → Politique → Assemblée communale → Règlement pour approbation).

Toute objection ou modification à ce règlement doivent être déposées par écrit et motivées à l'administration communale de Meyriez jusqu'au vendredi 11.12.2020, 12.00 heures.

Le Conseil communal vous propose d'approuver le présent Règlement sur la gestion des déchets (exigence du Conseil d'Etat).